

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°14 du 31 mars 2014

SAISON 2013/2014

Réunion Téléphonique :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Frédéric PASTORELLO, Dominique REY, Jacques TARRACOR, Olivier SERRE.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Dossiers :

Dossier n°49.1 US MULHOUSIENNE, VBC KINGERSHEIM, l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY :

1. Etant donné qu'aucun accord n'a été trouvé entre les différents clubs qualifiés pour le 7^e tour des coupes de France Cadets, Cadettes Juniors Masculins et Féminins. La CCS transmet le dossier au Conseil d'Administration pour suite à donner.

En considérant, au vu des éléments :

- ☞ Le Conseil d'Administration a demandé à la CCS d'implanter le 7^e tour des coupes de France jeunes des équipes concernées par les championnats du monde UNSS au dimanche 4 mai 2014.
- ☞ Par conséquent et conformément à l'article 11.3 du RGEN la CCS implante les rencontres au dimanche 4 mai 2014 12h. Les clubs ont la possibilité d'avancer l'implantation des rencontres avec accords des clubs adverses.

Dossier n° 51 Club ASPTT LAVAL n° 0534442 :

1. Constatant que le club de l'ASPTT LAVAL n'a pas saisi son formulaire DAF 2013-2014 dans le délai fixé par la CCS.
2. Constatant que le club de l'ASPTT LAVAL a transmis toute les informations nécessaire pour la saisie de son formulaire DAF 2013-2014 et a justifié son retard.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ La CCS confirme la prise en compte des principes 1 et 4 du formulaire DAF 2013-2014 du club de l'ASPTT LAVAL .